

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Septembre 2017
A 20 heures 30**

Etaient présents : MEDAMES : COCHAUT R - LE BŒUF K - MADAME BOTTIN L
MESSIEURS : CAVROT H - MENU N – M VARLET J - TERRASSIN C

Etaient absents excusés : MONSIEUR CARON V - MADAME AUDE BONNET

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CAVROT

Objet : Mise à disposition Monsieur BERNIER Assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après exposé de Monsieur le Maire, de facturer au service Assainissement les heures effectuées par Monsieur BERNIER, en raison de 151 heures à 17,03 euros soit la somme de 2 571,53 euros.

Objet : Prime de Gardiennage de l'Eglise Communale

Monsieur le Maire a informé les conseillers que suite à la circulaire du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du 3 Février 2006, de la possibilité d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Le Conseil Municipl décide à l'unanimité d'octroyer une prime d'un montant de 300 € à Monsieur Frédéric BERNIER.

Objet : Travaux de voiries rue du Mur de Rome

Le Conseil Municipl décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire d'effectuer les travaux de voiries situés Rue du Mur de Rome et qui se montent à 2 700 €.

Objet : Remplacement de matériels usagés

Le Conseil Municipl décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les achats nécessaires pour remplacer les matériels usagés suivants :

- 1 souffleur garantie 3 ans d'un montant de 299 € TTC
- 1 pompe à eau d'un montant de 290 € TTC

Objet : Tarification Salle des Fêtes Aïkido – Karaté

La salle communale accueille des cours de Karaté, les mercredis, et des cours d'Aïkido, les jeudis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer une location annuelle :

-
- 50 € pour les cours de Karaté
- 50 € pour les cours d'Aïkido

Objet : Remerciements CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder un bon d'achat Carrefour d'un montant de 50 €, en remerciement de service rendu, à une personne du CCAS.

Objet : Remplacement Secrétaire de Mairie

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter une secrétaire administrative pour un contrat de 6 heures hebdomadaire durant le congé maternité de Mme DOUCET.

Objet : Renouvellement tables pour la Salle de Fêtes

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'achat de 20 tables + 1 chariot pour remplacer les tables vétustes de la salle des fêtes.

Cet achat se monte à 1187 € HT.

Objet : Indemnités percepteur sortant

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, en particulier son article 3, l'indemnité du receveur doit être renouvelée à chaque changement de percepteur.

Cette indemnité étant calculée par rapport à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 6 voix pour et 1 abstention, de fixer cette indemnité à un taux de 100 % pour un montant d'indemnité net comprenant l'indemnité de budget de 126,75 euros.

Fin de séance à 21h50